

COMMUNE DE LA TABLE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux décembre à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de LA TABLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ.

Etaient présents : Jean-François CLARAZ, Jean CAILLET, Michel FORAY, Clément JACQUEMOMOZ, Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Michèle ROYBON, Bernard THIABAUD, Bernard THOMAS,
Secrétaire de séance : Michèle ROYBON.

Le Maire propose à l'assemblée, qui approuve à l'unanimité, l'ajout de deux points à l'ordre du jour concernant le versement d'une subvention de la Fédération Départementale de Chasse de Savoie et un virement de crédit en investissement.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 3 NOVEMBRE 2017 :

Il est approuvé à l'unanimité.

2 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN PASTORAL TERRITORIAL DE BELLEDONNE POUR LES TRAVAUX DE DEBROUSSAILLAGE DE L'ALPAGE DU CHAMPET PREVUS EN 2018 :

Lors de la réception des travaux de débroussaillage réalisés cette année, il a été envisagé une troisième tranche de travaux en 2018, avec la création de 2 layons d'une longueur de 300 m et 600 m et de 20 m de large chacun, sur la partie haute de l'alpage.

Le coût estimatif des travaux est de 10 720 € H.T. et peuvent être subventionnés à hauteur de 70 % par le Plan Pastoral Territorial de Belledonne.

Ce dossier a été validé lors du Comité de Pilotage de Belledonne le 21 novembre dernier.

Il est précisé que les travaux effectués seront entretenus par l'éleveur de manière à permettre une implantation durable de l'exploitation et une pérennisation des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une aide financière à hauteur de 35 % de la Région et 35 % du FEADER via le Plan Pastoral Territorial Belledonne, approuve le plan de financement présenté et autorise le Maire à déposer le dossier demande de subvention.

3 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT D'UN PARKING AUX LANDAZ :

Par délibération n° 2017.08.09, le Conseil Municipal a validé l'achat de la parcelle cadastrée D n° 855 aux Landaz. La commune est également propriétaire de la parcelle voisine E n° 28.

Un aménagement de 10 places de stationnement pourrait être réalisé sur une partie de ces parcelles en nivelant le terrain. Le coût des travaux de nivellement et de revêtement est estimé à 16 800 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le coût des travaux, sollicite une aide financière du Conseil Départemental au titre du FDEC, demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

4 - OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR LA CLASSE DECOUVERTE 2018 DE L'ECOLE DU BOURGET EN HUILE :

La classe des Grands (16 élèves) a un nouveau projet scolaire sur le thème des châteaux, de la bande dessinée et de l'équitation. Une classe découverte est prévue du 14 au 19 mai 2018 avec la visite des châteaux d'Amboise, Chambord, Cheverny, Chenonceau et Langeais, 3 séances d'équitation dont 1 balade autour des châteaux, une visite de l'exposition de Tintin (Cheverny) et du musée de la BD à Blois.

Le tarif du séjour est de 669,60 euros par famille. 4 enfants de La Table sont concernés.

Après consultation des communes sollicitées par cette demande, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'octroi d'une subvention de 60 €/enfant.

5 - CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT RECENSEUR :

Le recensement de la population de la commune aura lieu du 18 janvier 2018 au 17 février 2018. Afin de permettre la réalisation de ces opérations, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'agent recenseur du 5 janvier au 17 février 2018 (en application de l'alinéa 1 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale), fixe la rémunération sur la base d'un forfait brut de 985 euros et autorise M. le Maire à signer le contrat de travail avec Madame Françoise LADOUX.

6 - CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE OCCASIONNEL DU 8 JANVIER AU 13 MAI 2018 :

Une disponibilité a été accordée à Madame Nadine BERGER à compter du 29 janvier 2018 jusqu'au 13 mai 2018.

Le Conseil Municipal approuve la création d'un emploi d'adjoint technique territorial, non permanent, pour un accroissement temporaire d'activité, du 8 janvier 2018 au 13 mai 2018, à raison de 1h30 hebdomadaire, pour l'entretien des locaux de la mairie - salle des fêtes et des gîtes, et autorise le Maire à signer le contrat de travail avec Madame Edith NOVEL.

7 - CONVENTION DE FOURRIERE AVEC LA SPA POUR TOUS LES ANIMAUX DE COMPAGNIE :

Le Maire rappelle qu'il est responsable sur le territoire de la commune de la gestion des animaux errants et/ou dangereux au regard des articles L.211-11 à L.211-28 du code rural.

Une convention de fourrière avec la SPA de Chambéry a été signée en 2015 concernant les chiens errants.

Au vu des différents problèmes rencontrés récemment, il propose au conseil municipal la signature d'une convention avec la S.P.A. de Chambéry pour la prise en charge de tous les animaux de compagnie en état de divagation.

Le coût annuel de l'adhésion est de 0,60 euros par habitant, soit environ 275 € par an pour notre commune, augmenté des frais de déplacements de la S.P.A. de 1,40 € par km.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de fourrière pour tous animaux de compagnie errants ou trouvés en état de divagation avec la S.P.A. de Chambéry, annexée ci-jointe et autorise le Maire à signer la présente convention et tout document afférent.

8 - SUCCESSION DE MONSIEUR ALBERTO : PROTOCOLE D'ACCORD

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'avocat des héritiers de Monsieur ALBERTO a déposé, le 5 décembre dernier, une requête en rectification après du Président du T.G.I. de Grenoble pour la modification du jugement du 2 mars 2015 et la désignation d'un notaire de son département afin de poursuivre cette affaire.

D'autre part, un protocole d'accord a été transmis à la commune.

Le Conseil Municipal se positionnera à la suite de la décision qui sera prise par le T.G.I.

9 - DEMANDE DE PRET D'UN TERRAIN COMMUNAL :

Un petit collectif d'habitants de la Vallée des Huiles et des alentours a sollicité la commune pour une mise à disposition de la parcelle communale cadastrée C n° 817 située aux Rochers afin de cultiver collectivement des arbres fruitiers.

Après débat, le Conseil Municipal, 8 voix Contre, 1 Abstention, ne donne pas une suite favorable à cette demande du fait que cette parcelle est une place de dépôt pour le stockage de bois de la commune, que le terrain est marécageux et proche d'une ligne 20 000 Volts.

10 - SUBVENTION DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE CHASSE DE SAVOIE :

La Fédération Départementale de Chasse de Savoie a été consultée pour les travaux de débroussaillage de l'alpage du Champet, qui ont permis la réhabilitation de l'alpage et la réouverture de milieux favorisant le développement du Tétrás-Lyre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'aide financière de la Fédération Départementale de Chasse de Savoie à hauteur de 3 000 € pour les travaux de réhabilitation de l'alpage du Champet.

11 - VIREMENT DE CREDITS EN INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL :

En application des dispositions relatives aux dépenses imprévues figurent aux articles L.2322-1 et L.2322-2 du CGCT, le Maire informe le Conseil Municipal du virement de crédits réalisé par certificat administratif pour permettre le paiement des indemnités de dépossession de la voirie de Repidon (relatif au plan d'alignement réalisé) :

- 1 000 € sur chapitre 020 (dépenses imprévues investissement) / + 1 000 € sur opération 79 (plan d'alignement à Repidon)

12 - QUESTIONS DIVERSES :

DOSSIER D'URBANISME EN COURS :

- Déclaration préalable de Mr Mme BALLETT / LACOUR au lieu-dit « Le Villard » : agrandissement d'une maison de village,
- Déclaration préalable de Mr NITSCHKE Michel au lieu-dit « Les Landaz » : pose de panneaux solaires en toiture,

TRAVAUX :

en cours :

- numérotation des maisons, dénomination des rues : Bruno MAGNIN de l'entreprise Signalétude interviendra dès que les conditions climatiques le permettront.
- curage du ruisseau à La Martinette : l'entreprise FORESTIER & FILS sera relancée pour ces travaux.

AFFAIRES COMMUNALES / COMMISSIONS / REUNIONS :

- SIBRECSA : le Maire présente au conseil municipal le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service du SIBRECSA.
- SIVU d'Assainissement de la Vallée du Gelon : sa dissolution a été prononcée par arrêté préfectoral à compter du 1^{er} janvier 2018. La compétence « assainissement » sera donc entièrement transférée à la Communauté de Communes de Cœur de Savoie à cette date. La révision du schéma directeur d'assainissement est en cours avec la sortie du collectif pour les Curtets / Favières.
- Urbanisme : la commune d'Etable informe qu'elle a lancé une procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

INVITATION :

- Vœux de la municipalité : toute la population est conviée le samedi 20 janvier 2018 à 17h.
- 15 août : le traditionnel apéritif de la Vogue aura lieu le mercredi 15 août 2018.

La parution du bulletin municipal est prévue mi-janvier.

Une permanence pour les inscriptions sur les listes électorales est prévue le samedi 30 décembre de 9h30 à 11h30.

Le secrétariat de mairie sera fermé les 26 décembre, 2 et 5 janvier.

Le prochain conseil est prévu le vendredi 2 février 2018 à 19h30.

La séance est levée à 19h30.

Bonnes fêtes de fin d'année,



Le Maire,
Jean-François CLARAZ

